



APPEL A CANDIDATURE

30 POSTES DE SERVICE CIVIQUE DEDIES A LA PREVENTION DE L'EPIDEMIE DE DENGUE

Dans le contexte d'un risque élevé de diffusion de l'épidémie de dengue à La Réunion, la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale a été dotée exceptionnellement de 30 postes supplémentaires uniquement dédiés à la prévention de l'épidémie de dengue.

La fiche mission générique vise, conformément aux décisions du comité opérationnel préfectoral, à sensibiliser les populations cibles aux risques et aux mesures préventives à adopter contre la diffusion de l'épidémie, en complément des bénévoles et des professionnels mobilisés dans la lutte anti vectorielle.

CANDIDATURE MODE D'EMPLOI

1. Publication de l'appel à candidature sur le site de la DJSCS et de la Préfecture à compter du 8 août 2018.

Les missions proposées, d'une durée de 6 mois, devront correspondre à la fiche générique « Sensibiliser la population aux mesures préventives de lutte contre la prolifération de l'épidémie de dengue à La Réunion » annexée à l'appel à candidature.

Il appartiendra à l'organisme d'accueil d'adapter si nécessaire cette fiche générique pour répondre aux besoins spécifiques identifiés localement, en précisant leurs conditions de mise en œuvre.

2. Dans l'objectif de mobiliser au plus vite les jeunes en engagement de service civique, cet appel à candidature s'adresse aux organismes d'accueil disposant déjà d'un agrément.

Le retour des candidatures est donc attendu, sous la même forme que pour les demandes habituelles, **au plus tard le 30 août 2018** par courrier électronique adressé exclusivement à l'adresse suivante : [djcs974-service-civique-dengue@jcs.gouv.fr](mailto:djscs974-service-civique-dengue@jscs.gouv.fr).

3. Le Préfet attribuera les 30 postes après avis du comité opérationnel de la préfecture en veillant à une intervention ciblée sur les territoires les plus exposés au risque épidémique.
4. Selon la procédure habituelle il reviendra à l'organisme d'accueil de publier la mission territorialisée sur le site de l'agence nationale du service civique, d'assurer le traitement des candidatures et le recrutement des jeunes ainsi que la signature du contrat d'engagement.
5. Chaque jeune recruté sera obligatoirement orienté vers une formation préalable délivrée par l'agence régionale de santé (ARS).
6. Un comité de pilotage régional réunissant la préfecture, l'ARS et les organismes d'accueil sera mis en place. Il sera chargé de veiller :
 - à l'effectivité de la réalisation de la mission et du tutorat associé,
 - à la mobilisation des moyens logistiques nécessaires,
 - à la bonne coordination des interventions des jeunes sur l'ensemble du territoire régional.

Pièce jointe : la fiche mission générique

<p>Pour toute information complémentaire : djcs974-service-civique-dengue@jscs.gouv.fr</p>
